



Retard à l'allumage pour le comparateur public des maisons de retraite

Prévu début mai, le comparateur en ligne public des tarifs des maisons de retraite n'est toujours pas disponible. Aucune date de lancement n'est fixée pour l'instant.

Le **comparateur en ligne** public des tarifs des maisons de retraite démarre mal. Dans une interview parue le 28 février 2015 dans *Le Parisien*, la secrétaire d'Etat à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie **Laurence Rossignol** avait annoncé son lancement au début du mois dernier. « *Début mai, nous allons mettre en place un comparateur de toutes les offres des maisons de retraite. Il sera accessible sur un nouveau portail, dénommé Pourlespersonnesagees.gouv.fr, où l'on trouvera beaucoup d'informations* », avait déclaré Laurence Rossignol dans les colonnes du quotidien.

La secrétaire d'Etat avait confirmé le lancement pour début mai de l'outil lors de l'examen au Sénat du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. Finalement, le site Pourlespersonnesagees.gouv.fr sera présenté seulement le 4 juin prochain.

Ecart de prix important

Le retard est d'autant plus regrettable que les différences de prix sont conséquentes entre les maisons de retraite. D'après une étude du cabinet **Retraite Plus** publiée le 19 mai et portant sur 871 Etablissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**Ehpad**) privés, le coût peut varier selon les structures de 1.500 à 6.000 euros par mois, soit un rapport de 1 à 4 !

La **Cour des comptes** avait déjà dénoncé les écarts de prix importants entre les Ehpad (y compris publics et associatifs) dans un rapport rendu public le 24 novembre 2014. Le comparateur public vise justement à réguler ce marché jugé opaque. « *La transparence peut contribuer à réduire les prix. Beaucoup d'établissements privés se sont construits, ils sont chers et ne sont pas tous occupés à 100%* », avait souligné Laurence Rossignol dans son interview au *Parisien*.